Options

A progress report to New Brunswickers

Commission on Legislative Democracy

Commission sur la démocratie législative

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Commission on Legislative Democracy

Options
A progress report to New Brunswickers

Published in New Brunswick
September 2004

CNB 2696

105-03048/

Introduction

"A Citizen-Centred Democracy for New Brunswickers"

Options is our progress report to New Brunswickers on the work of the Commission on Legislative Democracy.

It sets out some of the key options for democratic renewal we are considering to help make New Brunswick's democratic institutions and practices stronger, fairer, and more representative.

Options is based on what we have heard from New Brunswickers, as well as our own research and analysis. The Commission held 11 public hearings and 11 community leaders roundtables around the province in May and June. We sponsored several issue forums and roundtables, as well as an academic research conference, to hear opinion from experts in New Brunswick and across Canada. Our fully interactive website has enabled us to hear from even more New Brunswickers through our Citizen's Participation Guide and questionnaire.

Now we want to hear from New Brunswickers once more.

By setting out these specific options on democratic renewal for all New Brunswickers to consider, we hope to receive even more input and suggestions from people like you.

Our final report, due December 31, 2004, will take into account comments and suggestions in response to this progress report, as well as further analysis and consultations we are undertaking.

Please tell us what you think. Give us your suggestions on the options we are considering to make our democracy stronger, fairer, and more representative. Your views matter. Make your voice heard.

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Contact Us:

Commission on Legislative Democracy
590 Queen Street, Suite 100
Fredericton, NB
E3B 7H9
(tel.) 506-453-5335
(fax) 506- 457-6734
cld-cdl@gnb.ca **www.gnb.ca** keyword: democracy

Electoral Reform

Mandate Summary

1. **Propose a model of proportional representation best suited for New Brunswick.**
2. **Set out principles and procedures to draw electoral boundaries and recommend the number of MLAs in the province.**
3. **Propose a fixed election date for provincial general elections.**
4. **Boost voter turnout and participation in our electoral process, particularly amongst young people.**

Proportional Representation

The Commission's mandate requires it to examine and propose a model of proportional representation (PR) best suited for our province. It must result in fairer representation, greater equality of votes, an effective government and legislature, and a continued role for directly elected MLAs representing specific geographic ridings.

Options

The Commission is considering regional mixed-member proportional representation (MMP) as the PR model best suited for New Brunswick.

MMP combines – or mixes – more proportional election results with local representation in single member ridings. This regional model is based on the principles found in the MMP systems now in place in Scotland and Wales, and is similar to those in New Zealand and Germany.

Under a regional MMP model, the percentage of seats won by each party in the legislature would more accurately reflect the proportion of votes received by each party. MLAs would be elected from a "mix" of single member ridings and from regional party lists. Parties would therefore continue to win seats from a set number of single member ridings around the province exactly as they do now. Seats would also be awarded on a proportional basis to parties based on their share of votes received in each of the various regions. These list PR seats would be allocated on a regional basis based on various groupings of ridings around the province. Voters could get two votes on their ballot: one for the local candidate of their choice in the riding in which they live, and one for the party of their choice.

A Regional Mixed Member Proportional Representation Voting System for NB

Summary of Main Features

- Combines single member riding MLAs (as we have now) with list PR MLAs.
- Approximately 2/3 of seats in the legislature are single member ridings; 1/3 of seats are list PR. Legislature remains approximately the same size as now (55 seats).
- List PR candidates are elected from regional groups of ridings around the province.
- Voters could get two votes: one for the party of their choice and one for the local candidate of their choice.
- Candidates run on either single member riding ballot or list PR ballot.
- A minimum 5% popular vote threshold would be established for parties to be eligible to win PR seats in the legislature

There are two main questions that affect this type of MMP model:

First, how many regions best suit New Brunswick's circumstances? The Commission is considering two basic options: one with approximately five regions, and one with approximately ten regions. Under the first option, voters would elect four or five list PR members from each region. Under the second option, voters would elect two list PR members from each region. The number of members in each region may vary depending upon how ridings are grouped. It could also vary depending on the total number of seats in the legislature allocated to list PR members. Fewer regions that are larger will mean more proportional results, and may encourage list PR MLAs with a broader regional or provincial perspective. More regions that are smaller may mean closer constituency contact with list PR MLAs by voters, and a clearer local focus.

Second, should the regional list PR members be chosen from "open" or "closed" party lists?

The Commission is considering each option. Under an open list, voters can express a preference for one candidate over another on the list provided by each party. Under a closed list, voters select the party of their choice with the candidates in the order presented by each party. An open list gives voters more choice, while a closed list allows parties to place candidates higher on the list to meet more representational goals such as electing more women. Both forms are used in PR systems around the world.

[For a more detailed explanation of how this model would work, go to www.gnb.ca (keyword democracy) and go to the Options box.]

Electoral Boundaries

The Commission must examine and recommend the principles and procedures to guide future changes to New Brunswick's electoral boundaries.

The Commission is considering a provincial law establishing an independent process to guide how and when future electoral boundary changes or redistribution should take place. This would be the basis of work for a future Representation and Electoral Boundaries Commission established by the legislature.

Options

Timing of Redistribution – mandatory following each decennial (10 year) census.

Composition of Commission – at least five members: two co-chairs from each official linguistic community, who are independent of government and political parties; three other members who are not MLAs or practicing politicians; all members approved by 2/3 vote of legislature.

Terms of Reference – specific terms of reference beginning with the principle of representation by population and parity of voting power; includes a maximum population variance per riding; takes into account other factors such as effective representation, communities of interest, population trends, geography, and New Brunswick's official linguistic communities.

Public Hearings – requirements for two sets of hearings, including one based on a proposed map of boundary changes.

Final Authority –formally to reside with Legislative Assembly; only minor changes allowed.

Number of MLAs

The Commission must examine and recommend the appropriate number of constituencies to be represented in the Legislative Assembly.

There are currently 55 constituencies represented by MLAs. The precise number of MLAs will depend upon whether New Brunswick retains its current single member plurality voting system or changes to a new proportional representation voting system.

Options

The Commission is considering retaining generally the same number of MLAs as at present.

Fixed Election Dates

The Commission must examine and propose a fixed election date and procedures for holding provincial general elections in New Brunswick.

Options

The Commission is considering fall as the best time overall for New Brunswickers to vote, with a fixed election date possibly for the third Monday in October, every four years. Provisions for a loss of confidence in the legislature would remain, thereby allowing the Lieutenant-Governor to dissolve the Legislative Assembly for an earlier election if required.

The Commission is also considering by-election timing that would require by-elections to be held within six months of a vacancy, unless the vacancy occurs within the actual calendar year in which the fixed election date falls.

Voter Turnout and Citizen Engagement

The Commission must examine and recommend a number of measures aimed at boosting voter turnout at election time, particularly amongst young New Brunswickers; as well as making the electoral process more accessible to voters.

Options

The Commission is considering the following options aimed at boosting voter turnout and encouraging more citizen participation in the democratic process:

Youth

- Establishing a mandatory, integrated civics education program for all students beginning at the earliest grades and intensifying in high school.
- Opening the schools to more practical, hands-on exposure to the political process through mock elections, political fairs, information booths, youth forums, legislature tours, and special projects.
- Promoting youth voting through Elections NB.

Women

- Reducing barriers to participation of women in the political process, encouraging more women to run for elected office, and increasing representation of women in the legislature by: setting fixed election dates which allow for more certainty and personal and professional planning; creating financial incentives that reward parties for recruiting and electing more women; establishing spending limits for party nominations to help level the playing field for women candidates; requiring parties to provide annual reporting of measures taken to increase representation of women in the Legislative Assembly.

Legislative Reform

Mandate Summary

1. Enhance role of MLAs and the legislature

2. Make appointments to agencies, boards, and commissions more transparent and accountable

Role of MLAs and Legislature

The Commission must examine and recommend ways to enhance the role of the Legislative Assembly and MLAs in decision-making while ensuring greater accountability of MLAs to their constituents and to New Brunswickers.

Options

The Commission is considering options to increase authority and independence of the legislature in policy-making; give individual MLAs more opportunity to influence government and legislative decision-making; allow greater opportunity for private members to introduce legislation; diminish political partisanship in the conduct of the legislature's business; enhance political party democracy; and ensure MLAs represent their ridings more effectively.

Enhancing Role of Legislative Assembly

The Commission is considering the following options to enhance the role of the legislature:

- Reducing party discipline and partisanship by encouraging more free votes, fewer confidence measures, 3-line whips, and greater opportunities for private members to introduce legislation.
- Strengthening the role of legislative committees in the development and consideration of legislation through independent research capacity and mandatory public hearings for important bills.
- Ensuring sufficient time is provided to consider bills between 1st and 2nd readings, including carrying over bills to subsequent sessions.
- Allowing for more in-depth scrutiny of individual departments by Committee of the Whole House.

- Establishing an enhanced Legislative Library role with independent research capacity to support private members and legislative committees.
- Moving to on-time, on-line production and availability of Hansard, debates, and proceedings of the legislature.

Enhancing Role of MLAs

The Commission is considering the following options to enhance the role of MLAs:

- Making the position of MLA a full-time position with a formal job description.
- Improving resources for constituency services provided by MLAs.
- Improving legislative research and drafting resources for private members.
- Proposing an independent, transparent process for determining MLA remuneration.

Greater Accountability

The Commission is considering the following options to bring about greater accountability of MLAs and the legislature to New Brunswickers:

- Establishing a fixed legislative calendar (in conjunction with fixed election dates) for Throne Speeches, Budgets, Estimates, Public Accounts, and legislative committee work.
- Requiring regular reporting of the activities of MLAs to their constituents and encouraging more opportunities for interaction and accountability such as through town hall meetings.
- Broadening the scope of the *Right to Information Act* to cover MLAs, simplifying its process, and clarifying its application.

Party Democracy

The Commission is considering the following options to encourage greater internal political party democracy as it relates to candidate nominations and leadership selection processes:

- Extending the application of the *Political Process Financing Act* to party nomination and leadership elections, requiring disclosure of contributions and expenditures by candidates, as well as imposing contribution and spending limitations.
- Requiring parties to adhere to high standards of conduct in nomination, leadership, and election campaigns.

Appointments to ABCs

The Commission must examine and recommend ways to make appointments to government agencies, boards, and commissions (ABCs) more transparent and accountable.

Options

The Commission is considering the following process for appointments to some ABCs, particularly Crown Agencies boards and CEOs, and adjudicative tribunals:

Transparency

- Advertising vacancies so the general public can apply.
- Developing job descriptions for key appointments.
- Instituting a formal competition and vetting process.

Accountability

- Publicizing and posting on the web appointments with remuneration.
- Setting fixed terms for appointments; staggered appointment dates where appropriate; limits on reappointments.
- Ensuring appropriate governance frameworks exist for boards on all Crown Agencies.
- Establishing training programs for board members on board roles and responsibilities.

Appointments

- Assigning overall coordinating responsibility for ABC appointments to a central agency of government.
- Strengthening the role of the legislature in the approval of key appointments.
- Clarifying Cabinet's role and accountability in the appointments process.
- Encouraging greater representation of women and minorities in appointments.

Democratic Reform

Mandate Summary

1. **Develop a Referendum Act for New Brunswick**
2. **Involve the public more in government and legislative decision-making**

A New Brunswick Referendum Act

The Commission must examine and recommend a New Brunswick referendum act that would allow for province-wide, binding referendums on significant public policy issues.

Options

Use of referendums - to be used on an exceptional basis only; for limited topics only such as constitutional matters; supervised and administered independently of government and the legislature; and regulated through campaign rules and spending limits.

Initiating referendums - referendums would be initiated by the government only; the question would be debated and approved in the legislature.

Binding or advisory –referendums would be binding, rather than advisory in nature, requiring government or the legislature to act on a "yes" result.

Campaign rules – specific campaign spending limits and advertising rules would be put in place for any referendum to ensure a level playing field for all participants and legitimacy of results.

Vote thresholds – a higher threshold (more than a simple majority) for passage, including a minimum participation rate, would be established to ensure minority linguistic rights are protected.

Supervision and administration – province-wide referendums would be supervised and administered by Elections NB.

Public Involvement in Decision-Making

The Commission must examine and recommend ways to involve the public more in government and legislative decision-making.

Options

The Commission is considering options to improve public understanding and involvement in local decision-making authorities such as District Education Councils (DECs) and Regional Health Authorities (RHAs), as well as measures to enhance public consultation processes by government.

This includes reviewing decision-making authority currently granted to DECs and RHAs to ensure it is effective and meaningful, encouraging more involvement of civil society and non-governmental organizations in government decision-making processes, adopting more e-consultation processes, and exploring the concept of citizen panels or juries in the development of public policy.

Outstanding Issues

Here are some further issues we are studying as part of our work:

- Outcomes and consequences for implementing a regional MMP model in New Brunswick including roles of single member and list PR MLAs, party competition, party nomination processes, ballot structure, district magnitude, publicity and promotion of changes, modeling and statistical outcomes.
- The need for a process to review local and regional governance structure, organization, and accountability, including local service districts.
- Administrative processes in the *Elections Act* to facilitate voter accessibility and participation.
- Roles and responsibilities of officers of the legislature as they relate to legislative accountability.
- Consultation processes by government to enhance public involvement in decision-making.
- Measures to increase public involvement in decision-making, voter turnout, and citizen engagement in the democratic process.
- Television coverage and reporting of activities and work of the legislature.
- Legal frameworks for establishing a new electoral boundaries act, referendum act, and other recommendations of the Commission.
- Steps and timetables to implement the recommendations of the Commission and involve the public and the legislature.

Give Us Your Feedback

Your views matters to us.

To help us consider which options are best to help create a more citizen-centred democracy in New Brunswick, please send us your comments at the address below before November 8. Also, fill out our on-line ***Options Questionnaire*** at **www.gnb.ca** keyword: democracy. Go to the *Interactive* box and click on ***Options Questionnaire***. For a paper copy of the questionnaire, please contact us. Check your newspaper and our website for the schedule of our upcoming public meetings.

Comments

Contact Us:

Commission on Legislative Democracy
590 Queen Street, Suite 100
Fredericton, NB
E3B 7H9
(tel.) 506-453-5335
(fax) 506- 457-6734

cld-cdl@gnb.ca **www.gnb.ca** keyword: democracy

The Commission on Legislative Democracy wants to hear from you!

You are invited to give us your views and comments on the options we are considering at the following time and locations. Groups and individuals are invited to take this opportunity to make submissions to the Commission. Simultaneous interpretation will be available.

Bathurst
October 17, 2004
10am to 3pm
Royal Canadian Legion, 575 St Peter's Ave.

Moncton
October 23, 2004
10am to 3pm
Moncton Lions Senior Centre, 473 St George St.

Fredericton
October 30, 2004
10am to 3pm
Royal Canadian Legion, 199 Queen St.

Groups or individuals wishing to make a submission are asked to call us to confirm their participation at 506-453-5335. All New Brunswickers are welcome to drop in to these public meetings at any time.

For more information on the Commission's work, please visit our website at: www.gnb.ca (keyword: democracy) or call us at.506-453-5335.

Options

Un rapport d'étape à l'intention des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick

Commission on Legislative Democracy

Commission sur la démocratie législative

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Commission sur la démocratie législative

Options

Un rapport d'étape à l'intention des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick

Publié au Nouveau-Brunswick
Septembre 2004

CNB 2696

Introduction

« Une démocratie axée sur les citoyens et citoyennes pour le Nouveau-Brunswick »

Options est un rapport d'étape destiné aux citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick qui portent sur le travail de la Commission sur la démocratie législative.

On y retrouve certaines des options clés de renouvellement démocratique que nous sommes à examiner afin de rendre les institutions et les pratiques démocratiques du Nouveau-Brunswick plus fortes, plus justes et plus représentatives.

Options est fondé sur ce que nous ont dit les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick, ainsi que sur nos propres recherches et analyses. La commission a tenu onze audiences publiques et onze tables rondes auprès des intervenants et intervenantes communautaires un peu partout dans la province en mai et en juin. Nous avons parrainé plusieurs forums et tables rondes sur des enjeux précis ainsi qu'une conférence de recherche universitaire afin de recueillir l'avis d'experts du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs au Canada. Notre site Web interactif nous a permis d'obtenir l'avis d'encore plus de gens du Nouveau-Brunswick grâce à notre guide de participation et à notre questionnaire en-ligne.

Maintenant, nous voulons entendre à nouveau ce que pense la population du Nouveau-Brunswick.

En soumettant ces options à l'examen des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises, nous espérons recevoir encore plus de commentaires et de suggestions de personnes comme vous.

Notre rapport final est dû le 31 décembre 2004. Il prendra en considération les commentaires et les suggestions que susciteront le présent rapport, ainsi que les autres analyses et discussions que nous entreprendrons.

Veuillez nous dire ce que vous en pensez. Faites-nous part de vos suggestions sur les options que nous envisageons afin de rendre notre démocratie plus forte, plus juste et plus représentative. Votre opinion compte. Faites-vous entendre.

New Nouveau
Brunswick
CANADA

Pour nous joindre :
Commission sur la démocratie législative
590, rue Queen, Pièce 100
Fredericton (N.-B.)
E3B 7H9
(Téléphone) 506-453-5335
(Télécopieur) 506- 457-6734
cld-cdl@gnb.ca **www.gnb.ca** mot-clé : démocratie

Réforme électorale

Résumé de notre mandat

1. **Proposer un modèle de représentation proportionnelle adapté au Nouveau-Brunswick.**
2. **Établir les principes et les modalités de la délimitation des circonscriptions électorales et recommander le nombre de députés provinciaux dans la province.**
3. **Proposer une date fixe pour la tenue des élections générales provinciales.**
4. **Accroître la participation électorale, en particulier chez les jeunes.**

Représentation proportionnelle

La commission a pour mandat d'examiner et de proposer un modèle de représentation proportionnelle (RP) adapté à notre province. Ce modèle doit assurer une représentation plus juste, une plus grande égalité des votes, un gouvernement et une Assemblée législative efficaces, ainsi qu'un rôle soutenu pour les députés directement élus et représentant des régions géographiques déterminées.

Options

La commission est à examiner la représentation proportionnelle mixte régionale (RPM) comme étant le modèle de représentation proportionnelle le mieux adapté au Nouveau-Brunswick.
La RPM combine des résultats électoraux plus proportionnels à une représentation locale comme nous avons actuellement. Ce modèle régional est fondé sur les principes que l'on retrouve dans les systèmes RPM qui existent en Écosse et au Pays de Galles et est semblable à ceux adoptés en Nouvelle-Zélande et en Allemagne.

Dans un modèle de RPM régionale, le pourcentage des sièges remportés par chaque parti à l'Assemblée législative refléterait de façon plus juste la proportion des votes obtenus par chaque parti. Les députés seraient élus à partir d'une « combinaison » de circonscriptions uninominales et de listes régionales de parti. Les partis continueraient donc à remporter un nombre de sièges dans les circonscriptions uninominales de la province exactement comme ils le font à l'heure actuelle. Des sièges seraient également attribués

Options

aux partis sur une base proportionnelle en fonction de leur part des votes reçus dans chacune des régions. Ces sièges provenant des listes de parti seraient attribués sur une base régionale en fonction des divers regroupements de circonscriptions dans la province. Les électeurs et électrices pourraient avoir deux votes sur leur bulletin : un autre pour la candidate ou le candidat local de leur choix dans la circonscription où ils vivent et un pour le parti de leur choix.

Un système électoral à représentation proportionnelle mixte régionale pour le Nouveau-Brunswick

Résumé des principales caractéristiques

- Combinaison de députés de circonscriptions uninominales (comme c'est le cas actuellement) et de députés de la liste.
- Environ les deux tiers des sièges à l'Assemblée législative viennent des circonscriptions uninominales et le tiers, de la liste. L'Assemblée législative demeure à peu près telle qu'elle est actuellement avec 55 sièges.
- Les candidats et candidates de liste sont élus à partir de regroupements de circonscriptions régionaux dans la province.
- Les électeurs et les électrices ont deux votes : un pour le parti de leur choix et un pour la candidate ou le candidat local de leur choix.
- Les candidats et les candidates se présentent soit sur le bulletin des circonscriptions uninominales, soit sur le bulletin de liste.
- Un seuil minimum de 5 % des votes exprimés est établi pour que les partis puissent remporter des sièges proportionnels à l'Assemblée législative

Il y a deux grandes questions qui ont un effet sur ce genre de modèle :

Premièrement, quel est le nombre de régions qui convient le mieux à la situation du Nouveau-Brunswick?

La commission est à examiner deux options de base : une selon laquelle il y aurait environ cinq régions et une selon laquelle il y aurait environ dix régions. Dans la première option, les électeurs et les électrices éliraient quatre ou cinq députés de liste dans chaque région. Dans la deuxième option, les électeurs et électrices éliraient deux députés de liste dans chaque région. Le nombre de députés dans chaque région peut varier selon la manière dont les circonscriptions sont regroupées. Le nombre pourrait également varier selon le nombre total de sièges à l'Assemblée législative attribués aux députés de liste.

Options

Un petit nombre de grandes régions signifierait des résultats plus proportionnels et pourrait favoriser les députés de liste qui auraient une perspective plus régionale ou provinciale. Un grand nombre de petites régions pourrait signifier un contact plus étroit entre les députés de liste et les électeurs et électrices, ainsi qu'un intérêt plus local.

Deuxièmement, les députés issus du scrutin proportionnel de liste régionale devraient-ils être choisis à partir de listes de parti « ouvertes » ou « fermées »?

La commission est à examiner chaque option. Dans une liste ouverte, les électeurs et électrices peuvent exprimer leur préférence pour un candidat ou une candidate donné par rapport à un autre figurant sur la liste de chaque parti. Dans une liste fermée, les électeurs et électrices votent pour le parti de leur choix et les candidats et candidates qui figurent dans l'ordre de préférence de chaque parti. Une liste ouverte offre davantage de choix aux électeurs et électrices, tandis qu'une liste fermée permet aux partis de placer des candidats et candidates sur la liste de manière à atteindre des objectifs plus représentatifs tels que l'élection d'un plus grand nombre de femmes. Les deux formes sont utilisées dans les systèmes de représentation proportionnelle partout dans le monde.

[Pour une explication plus détaillée du fonctionnement de ce modèle, allez à www.gnb.ca (mot-clé : démocratie) puis à consultez la boîte Options.]

Délimitation des circonscriptions électorales

La commission doit examiner et recommander les principes et les modalités à observer pour la modification future des limites des circonscriptions électorales du Nouveau-Brunswick.

La commission examine l'adoption d'une loi provinciale établissant un processus indépendant pour la modification ou la révision future des limites des circonscriptions électorales. Cette loi servirait de fondement à la mise sur pied par l'Assemblée législative d'une future commission sur la représentation et la délimitation des circonscriptions électorales.

Options

Moment de la révision – obligatoire après chaque recensement décennal (aux dix ans).

Composition de la commission – au moins cinq membres; deux coprésidents de chaque communauté linguistique officielle qui sont indépendants du gouvernement et des partis politiques. Également, trois autres membres qui ne

sont ni députés, ni des politiciens et des politiciennes actifs. La nomination des membres doit être approuvée par les deux tiers de l'Assemblée législative.

Mandat – un mandat spécifique commençant avec le principe de la représentation selon la population et l'égalité du pouvoir électoral; comprend une variance maximale de la population par circonscription; tient compte d'autres facteurs tels que la représentation effective, les communautés d'intérêt, les tendances démographiques, la géographie et les communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick.

Audiences publiques – deux séries d'audiences, dont une qui porte sur une carte des changements proposés aux limites des circonscriptions électorales.

Pouvoir final de décision – détenu officiellement par l'Assemblée législative; seulement des changements mineurs sont permis.

Nombre de députés

La commission doit examiner et recommander le nombre approprié de circonscriptions représentées à l'Assemblée législative.

Il y a actuellement 55 circonscriptions représentées par des députés provinciaux. Le nombre exact de députés au Nouveau-Brunswick dépendra du maintien du système électoral actuel ou de l'adoption d'un système à représentation proportionnelle.

Options

La commission envisage de conserver à peu près le même nombre de députés qu'à l'heure actuelle.

Date d'élection fixe

La commission doit examiner et proposer une date d'élection fixe ainsi que des modalités pour la tenue des élections générales provinciales au Nouveau-Brunswick.

Options

La commission considère que l'automne est, en général, le meilleur moment de voter pour la population du Nouveau-Brunswick. La date serait possiblement le troisième lundi d'octobre, tous les quatre ans. Les dispositions relatives à une perte de confiance envers l'Assemblée législative seraient maintenues. De cette façon, le lieutenant-gouverneur pourrait, au besoin, dissoudre l'Assemblée législative pour la tenue d'élections plus hâtives.

La commission examine également le moment des élections partielles de manière à ce que celles-ci aient lieu dans les six mois qui suivent une vacance, sauf si la vacance tombe dans l'année civile de la date d'élections fixe.

Participation électorale et engagement civique

La commission doit examiner et recommander un certain nombre de mesures visant à augmenter la participation aux élections, en particulier chez les jeunes, et à rendre le processus électoral plus accessible aux électeurs et électrices.

Options

La commission est à examiner les options suivantes en vue d'augmenter la participation aux élections et d'encourager les citoyens et citoyennes à participer davantage au processus démocratique :

Les jeunes

- Établir un programme d'éducation civique intégré et obligatoire pour tous les élèves commençant dès les premières années et s'intensifiant à l'école secondaire.
- Ouvrir les écoles à une exposition plus pratique au processus politique grâce à des élections simulées, des foires politiques, des kiosques d'information, des forums pour jeunes, des visites de l'Assemblée législative et des projets spéciaux.
- Avec l'aide d'Élections Nouveau-Brunswick, encourager les jeunes à voter.

Les femmes

- Réduire les obstacles à la participation des femmes au processus politique et encourager plus de femmes à se présenter aux élections et augmenter la représentation des femmes à l'Assemblée législative : en établissant des dates d'élections fixes de manière à offrir plus de certitude et à favoriser la planification personnelle et professionnelle; en créant des incitatifs financiers afin de récompenser les partis qui recrutent et font élire plus de femmes; en établissant des limites de dépenses pour les mises en candidature des partis afin d'aider à uniformiser les règles du jeu pour les femmes candidates; en obligeant les partis à rendre compte chaque année des mesures prises augmenter la participation des femmes à l'Assemblée législative.

Réforme législative

Résumé du mandat

1. **Accroître le rôle des députés et de l'Assemblée législative.**
2. **Rendre les nominations aux organismes, aux conseils et aux commissions plus transparentes et responsables.**

Rôle des députés et de l'Assemblée législative

La commission doit examiner et recommander des façons d'accroître le rôle des députés et de l'Assemblée législative dans la prise des décisions, tout en assurant une plus grande responsabilisation des députés à l'égard de leurs électeurs et électrices et de la population du Nouveau-Brunswick.

Options

La commission est à examiner des options visant à accroître le pouvoir et l'indépendance de l'Assemblée législative par rapport à la prise des décisions; à donner aux députés la possibilité d'influer sur la prise des décisions du gouvernement et de l'Assemblée législative; à permettre aux simples députés de déposer des projets de loi; à diminuer la partisannerie politique dans la conduite des affaires de l'Assemblée législative; à améliorer la démocratie au sein des partis politiques et à assurer que les députés représentent leur circonscription de façon plus efficace.

Accroître le rôle de l'Assemblée législative

La commission est à examiner les options suivantes en vue d'accroître le rôle de l'Assemblée législative :

- Réduire la discipline de parti et la partisannerie en encourageant la tenue d'un plus grand nombre de votes libres, l'instauration de votes de trois catégories, la réduction des mesures de confiance et l'accroissement des occasions pour les simples députés de déposer des projets de loi.
- Renforcer le rôle des comités parlementaires dans l'élaboration et l'examen de mesures législatives grâce à une capacité de recherche indépendante et des audiences publiques obligatoires pour les projets de loi importants.

- Faire en sorte qu'on accorde suffisamment de temps à l'examen des projets de loi entre la première et la deuxième lecture, y compris le report des projets de loi aux sessions subséquentes.
- Permettre un examen plus approfondi de ministères particuliers par le Comité plénier de la chambre.
- Élargir le rôle de la bibliothèque de l'Assemblée législative en lui donnant une capacité de recherche indépendante pour aider les simples députés et les comités parlementaires.
- Passer à la production et à la publication à temps et en ligne du Hansard et d autres rapports de l'Assemblée législative.

Accroître le rôle des députés

La commission est à examiner les options suivantes en vue d'accroître le rôle des députés :

- Rendre le poste de député permanent, doté d'une description de tâches officielle.
- Améliorer les ressources dont disposent les députés pour la prestation de services dans leur circonscription.
- Améliorer les ressources dont disposent les simples députés pour de la recherche et de rédaction législative.
- Proposer un processus indépendant et transparent pour la détermination de la rémunération des députés.

Accroître la responsabilisation

La commission est à examiner les options suivantes afin d'accroître la responsabilisation des députés et de l'Assemblée législative à l'égard de la population du Nouveau-Brunswick :

- Établir un calendrier fixe pour l'Assemblée législative (de concert avec des dates d'élections fixes), notamment pour les discours du Trône, les budgets, les prévisions budgétaires, les comptes publics et le travail des comités parlementaires.
- Exiger que les députés rendent compte régulièrement de leurs activités à leurs électeurs et électrices et favoriser les occasions d'interaction et de responsabilisation par des moyens tels que la tenue d'assemblées publiques.
- Élargir la couverture de la Loi sur le droit à l'information de façon à couvrir les députés, simplifier son processus et clarifier son application.

Démocratie au sein des partis

La commission examine les options suivantes en vue d'améliorer la démocratie au sein des partis politiques au niveau du processus de sélection des candidats et des candidates et des chefs :

- Étendre l'application de la Loi sur le financement de l'activité politique à l'investiture des candidats et des candidates et à l'élection des chefs, en exigeant le dévoilement des contributions et des dépenses des candidats et des candidates et en imposant des limites de contributions et de dépenses.
- Exiger que les partis se conforment à de hautes normes de conduite dans les campagnes d'investiture, à la direction et électorales.

Nominations aux organismes, conseils et commissions

La commission doit examiner et recommander des façons de rendre plus transparentes et responsables les nominations aux organismes, aux conseils et aux commissions (OCC).

Options

La commission est à examiner le processus suivant pour les nominations à certains OCC, en particulier les conseils d'administration et la présidence des corporations de la Couronne et des tribunaux d'arbitrage :

Transparence

- Annoncer les postes vacants afin que les membres du grand public puissent poser leur candidature.
- Élaborer des descriptions de tâches pour les postes clés.
- Instituer un processus formel de concours et de triage.

Responsabilisation

- Publier et afficher sur Internet les nominations, ainsi que leur rémunération.
- Établir des mandats fixes pour certaines nominations.

- Veiller à ce que des cadres de gouvernance appropriés existent pour les conseils d'administration de toutes les corporations de la Couronne.
- Établir des programmes de formation à l'intention des membres des conseils d'administration sur leurs rôles et responsabilités.

Nominations

- Confier à un organisme gouvernemental central la responsabilité globale de coordonner les nominations aux OCC.
- Accroître le rôle de l'Assemblée législative dans l'approbation des nominations importantes.
- Clarifier le rôle et les responsabilités du Cabinet dans le processus de nominations.
- Encourager une plus grande représentation des femmes et des minorités dans les nominations.

Options

Réforme démocratique

Résumé du mandat

1. **Proposer une loi sur les référendums au Nouveau-Brunswick.**
2. **Améliorer la participation du public au processus décisionnel gouvernemental et législatif.**

Une loi sur les référendums au Nouveau-Brunswick

La commission doit examiner et recommander une loi sur les référendums au Nouveau-Brunswick qui permettrait la tenue de référendums exécutoires à l'échelle de la province sur des questions importantes de politique gouvernementale.

Options

Utilisation – Les référendums ne devraient être utilisés que de façon exceptionnelle et porter uniquement sur des sujets limités comme les questions constitutionnelles. Ils devraient être surveillés et administrés indépendamment du gouvernement et de l'Assemblée législative. Ils devraient être réglementés au moyen de règles de campagne et de limites de dépenses.

Initiative – Les référendums seraient initiés par le gouvernement seulement. La question est débattue et approuvée à l'Assemblée législative.

Exécutoires ou consultatifs – Les référendums seraient de nature exécutoire plutôt que consultative, obligeant le gouvernement ou l'Assemblée législative à agir en fonction du résultat.

Règles de campagne – Des limites de dépenses et des règles publicitaires précises seraient établies pour tout référendum afin d'assurer que les règles du jeu soient respectées par tous les participants et participantes et que les résultats soient légitimes.

Seuils – Un seuil de passage supérieur (plus qu'une simple majorité), incluant un taux de participation électorale minimum, serait établi afin d'assurer la protection des droits linguistiques minoritaires.

Surveillance et administration – Les référendums provinciaux seraient surveillés et administrés par Élections Nouveau-Brunswick.

Participation du public à la prise des décisions

La commission doit examiner et recommander des façons de faire participer davantage le public au processus décisionnel gouvernemental et législatif.

Options

La commission examine des options visant à améliorer la compréhension et la participation du public groupes décisionnels locaux tels que les conseils d'éducation de district (CÉD)et les régies régionales de la santé (RRS), ainsi que les mesures à prendre pour améliorer les processus de consultation du public par le gouvernement.

Cela comprend : l'examen des pouvoirs décisionnels actuellement accordés aux CÉD et aux RRS afin d'assurer qu'ils sont efficaces et significatifs ; l'encouragement d'un plus grand engagement de la société civile et des organismes non gouvernementaux dans les processus décisionnels du gouvernement ; l'adoption de processus de consultation électroniques et l'exploration du concept des comités ou jury de citoyens et citoyennes dans l'élaboration des politiques publiques.

Questions pendantes

Voici quelques autres questions que nous étudions dans le cadre de nos travaux :

- Les résultats et les conséquences de l'implantation d'un modèle de représentation proportionnelle mixte régionale au Nouveau-Brunswick, y compris les rôles des députés issus des circonscriptions uninominales et de liste ; la concurrence au sein des partis ; les processus de mise en candidature des partis ; la structure du bulletin ; le nombre de députés par circonscription ; la publicité et la promotion des modifications; les résultats théoriques et statistiques.
- Le besoin d'un processus d'examen de la structure, l'organisation et l'imputabilité régionale et locale, incluant les districts de services locaux.
- Les processus d'administration prévus dans la Loi électorale pour faciliter l'accessibilité et la participation électorale.
- Les rôles et les responsabilités des institutions relevant de l'Assemblée législative par rapport à la responsabilisation législative.
- Les processus de consultation utilisés par le gouvernement pour améliorer la participation du public à la prise des décisions.
- Les mesures à prendre pour accroître la participation du public à la prise de décisions, la participation aux élections et l'engagement civique dans le processus démocratique.
- La couverture télévisée et le rapport des activités et des travaux de l'Assemblée législative.
- Les cadres législatifs à mettre en place pour établir une nouvelle loi sur la délimitation des circonscriptions électorales, une loi sur les référendums et d'autres recommandations de la commission.
- Les étapes et les échéances à établir pour mettre en œuvre les recommandations de la commission et faire participer le public et l'Assemblée législative.

Faites-nous part de vos commentaires.

Vos commentaires comptent pour nous.

Afin de nous aider à déterminer quelles options devraient être retenues pour créer une démocratie davantage axée sur les citoyens et citoyennes au Nouveau-Brunswick, veuillez nous envoyer vos commentaires à l'adresse ci-dessous avant le 8 novembre.

Vous pouvez également remplir notre ***questionnaire options*** en-ligne au : **www.gnb.ca** mot clé : démocratie sous la rubrique interactive et cliquez sur ***questionnaire option***. Pour obtenir une copie papier du questionnaire, contactez-nous. Surveillez les journaux et notre site Web pour l'horaire de nos rencontres publiques à venir.

Commentaires

Pour nous joindre :

Commission sur la démocratie législative
590, rue Queen, Pièce 100
Fredericton (N.-B.)
E3B 7H9
(Téléphone) 506-453-5335
(Télécopieur) 506- 457-6734

cld-cdl@gnb.ca **www.gnb.ca** mot-clé : démocratie

La Commission sur la démocratie législative veut votre opinion!

Vous être invités à venir partager vos commentaires et opinions sur les options que nous considérons aux dates et endroits qui suivent. Les groupes et individus sont invités à profiter de cette occasion pour faire des présentations à la Commission. L'interprétation simultanée sera disponible.

Bathurst

Le 17 octobre 2004
10h à 15h
Légion royale canadienne, 575, avenue Saint-Pierre

Moncton

Le 23 octobre 2004
10h à 15h
Moncton Lions Senior Centre, 473, rue Saint-George

Fredericton

Le 30 octobre 2004
10h à 15h
Légion royale canadienne, 199, rue Queen

Les groupes et individus qui désirent faire une présentation sont priés de nous contacter pour confirmer leur participation au 506-453-5335. Tous les Néo-Brunswikcois et Néo-Brunswickoises sont invités à venir nous rencontrer à tout moment de la journée.

Pour plus d'information au sujet de la Commission et de son travail, veuillez visiter notre site web au **www.gnb.ca** (mot clé : démocratie) ou appelez-nous au 506-453-5335.